

La CGT SIGNE !

	2019		2020	
	Mensuels	Cadres	Mensuels	Cadres
Augmentation générale (AG)	1,25% au 01/01/2019	1% au 01/01/2019	1% au 01/01/2020	1% au 01/01/2020
Augmentation Individuelle (AI)	1,8% (mini 45€) au 01/01/2019	2.05% (mini 70€) au 01/01/2019	<i>négociations en 2020</i>	<i>négociations en 2020</i>

Les points positifs pour la CGT:

- ✓ **Une Augmentation Générale à nouveau pour TOUS (dont les Cadres) en 2019 ET aussi en 2020.** La CGT avait consulté les salariés de Toulouse en février sur la nécessité du retour de l'AG pour TOUS. **Vous étiez 95% de cet avis.** Pour la CGT, cette AG est indispensable pour le pouvoir d'achat et pour supprimer la discrimination à l'âge des **nouveaux salariés** et des **séniors**, trop nombreux sinon à avoir 0. La CGT salue le retour à la raison de la direction sur ce point.
- ✓ Des **AG applicables au 01 janvier** 2019 et 2020 (rétroactif en 2019)
- ✓ **L'abandon de la mesure conditionnelle** (ratio commandes/livraisons) sur laquelle les salariés n'ont aucune marge de manœuvre.

Poisson d'avril ?
Non ! le 1^{er}
c'était lundi



Des points encore négatifs pour la CGT :

- ✗ Un **niveau d'AG inférieur à l'inflation** prévue pour 2019
- ✗ **Pas de rétroactivité** de l'AI en 2020
- ✗ **Aucune clause de RDV** en 2019 en cas de dérapage de l'inflation.
- ✗ Le **niveau total pour 2019** reste inférieur à nos revendications

Les syndiqués CGT réunis dans les locaux de Toulouse et Elancourt, ont décidé par vote majoritaire lundi midi de signer cet accord de politique salariale.

La CGT a revendiqué depuis toujours une AG pour TOUS les salariés et au fur et à mesure des années a proposé aux autres syndicats de partager cette position. Elle se félicite qu'une **unité syndicale** porte ses fruits. Pour autant, il reste des revendications de la CGT non-satisfaites et que nous porterons encore en 2020 lors de la prochaine négociation :

- **Une revalorisation** des salaires **des jeunes** ayant été embauchés à un salaire trop bas.
- **Un budget spécifique pour toutes les activités de production** de l'entreprise (AIT, Instrum, Equipements) et des **agents administratifs**, qui sont ceux dont le salaire est le plus bas de l'entreprise.
- **L'intégration de la part variable (12%) dans le salaire des ingénieurs et cadres**, pour que le Management par Objectifs ne soit pas vécu comme une politique injuste du « bâton ».

La CGT à travers sa signature de cet accord montre sa capacité à prendre en compte des avancées réelles pour tous les salariés.

En 2020, la CGT portera ses revendications, avec la force que les salariés lui donneront lors des élections professionnelles (CSE) en novembre 2019.

Pour participer plus largement, venez rencontrer les syndiqué-e-s et les élu-e-s CGT.